



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Chine

Question au Gouvernement n° 1079

Texte de la question

TIBET

M. le président. La parole est à M. Philippe Folliot, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Philippe Folliot. Hier, 10 mars, nombreux étaient ceux qui, à Dharamsala, Paris ou ailleurs, se sont rassemblés pour commémorer le cinquantième anniversaire du soulèvement tibétain de 1959, dont l'échec avait alors contraint le Dalaï Lama à l'exil en Inde. *(Applaudissements sur les bancs du groupe NC ainsi que sur quelques bancs des groupes SRC et GDR.)*

Souvenons-nous qu'en 1951 la Chine populaire prenait par les armes le contrôle d'un Tibet libre et reconnu souverain par l'ensemble de la communauté internationale.

Il y a un an seulement, à la veille d'accueillir à Pékin les Jeux Olympiques, le Gouvernement chinois choisissait à nouveau de répondre par une extrême violence aux pacifiques revendications du peuple tibétain.

Depuis 1959, le Dalaï Lama n'a eu de cesse de mener, d'une manière exemplaire, un combat non violent, juste et légitime, revendiquant simplement pour son peuple le droit de vivre pleinement et librement son identité tant culturelle que spirituelle.

Pour sa part, la France s'honore, au nom des valeurs qu'elle incarne sur la scène internationale, d'entendre et de reconnaître le message inlassablement porté par le Dalaï Lama, qui ne revendique pas l'indépendance pour le Tibet mais seulement une plus large autonomie au sein de la République populaire de Chine.

Malgré les tentatives d'humiliation de la France par la Chine, il nous revient à tous, mes chers collègues, de saluer la courageuse décision du Président de la République de rencontrer en décembre dernier le Dalaï Lama, car elle a une nouvelle fois montré l'écoute et la reconnaissance par la France du message de liberté pour le peuple tibétain.

Au lendemain de ces commémorations, ma question, à laquelle j'associe François Rochebloine, le président Lionnel Luca et les 180 membres du groupe France-Tibet, sera simple. Quelle sera l'action concrète de la France en faveur de la reconnaissance des droits du peuple tibétain et comment le Gouvernement peut-il oeuvrer à la reprise effective du nécessaire dialogue entre les représentants du Dalaï Lama et le gouvernement chinois ?

M. le président. La parole est à M. Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères et européennes.

M. Bernard Kouchner, *ministre des affaires étrangères et européennes*. Comme vous, monsieur le député, nous avons suivi les événements survenus à Dharamsala et au Tibet même. Ils témoignent d'une certaine tension ; même si, à notre connaissance, il n'y a pas eu d'incidents majeurs, la tension demeure.

Vous avez raison de rappeler que la position de la France est extrêmement claire. *(Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)*

M. Philippe Plisson. Claire comme de l'eau de boudin !

M. Bernard Kouchner, *ministre des affaires étrangères*. Le général de Gaulle, reconnaissant la Chine, ne l'avait reconnue que dans son intégrité territoriale, si j'ose dire " ne...que ". Jamais nous n'avons soutenu l'indépendance du Tibet, pas plus, vous en convenez, que le Dalaï Lama lui-même. Il faut à chaque fois le rappeler : il demande une autonomie - réelle, dit-il. Celle-ci est d'ailleurs reconnue par la Constitution chinoise puisque le Tibet est une République autonome.

Pour l'heure, le Dalaï Lama revendique une part - réduite, quand on connaît la population - de liberté culturelle et

religieuse. C'est tout.

Nous y sommes attentifs, vous l'avez dit ; nous avons en permanence demandé que les négociations continuent. Elles sont arrêtées depuis le mois d'octobre : nous demandons qu'elles reprennent. Nous ne demandons pas autre chose.

M. Pascal Deguilhem. C'est lamentable !

M. Bernard Kouchner, *ministre des affaires étrangères*. Nous avons en France une communauté religieuse tibétaine dont nous devons tenir compte, et nous en tenons compte. Mais nous n'avons jamais agressé ni le peuple chinois, ni la représentation tibétaine, ni le peuple tibétain, ni le Gouvernement chinois.

(Applaudissements sur quelques bancs du groupe NC.)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1079

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 mars 2009